

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 V 141 Vœu relatif à l'accès à l'emploi titulaire des agents de nettoyage de la Ville de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant les mesures prises depuis 2010 pour favoriser l'accès à l'emploi titulaire des ALG, qui ont permis à 395 agents d'accéder à un emploi titulaire depuis 2011 ;

Considérant le fait que les déplacements sont bien inclus dans le temps de travail pour les agents qui travaillent sur plusieurs sites ;

Considérant la prolongation du programme national d'accès à l'emploi titulaire jusqu'en 2018 ;

Considérant la volonté d'amélioration des conditions de travail de ces personnels, dans le cadre d'un dialogue avec les organisations syndicales, grâce notamment à l'augmentation du travail en journée et la reconnaissance de la spécificité de certaines tâches (métier de frotteur cirleurs) ;

Considérant la mission de l'inspection générale en cours sur l'organisation du nettoyage à la Ville qui vise notamment à intégrer l'objectif de compléter d'ici la fin de la mandature les contrats à temps partiel pour tous les agents qui le souhaitent et à étudier les moyens permettant de développer le nettoyage en journée;

Considérant l'amendement au budget supplémentaire déposé par Raphaëlle Primet, Nicolas Bonnet-Oulaldj et les élu-es du groupe Communiste-Front de Gauche ;

Sur proposition de l'exécutif,

Emet le vœu que :

- Un plan de déprécarisation sur 2 ans (2017/2018) permettant l'accès à un emploi titulaire pour les agents éligibles soit proposé en s'appuyant sur le rapport de l'IG et qu'une attention particulière soit portée sur la situation des agents précaires du nettoyage ;

- Ce plan s'appuie sur une révision de la répartition des sites entre ceux nettoyés en régie et ceux confiés à des prestataires extérieurs avec l'objectif que plus de sites puissent être nettoyés en régie, notamment pour pouvoir augmenter au maximum les temps de travail pour tous les agents qui le souhaitent et faciliter ainsi leur accès à un emploi titulaire pour ceux qui y sont éligibles ;
- Ce plan fasse l'objet d'un échange avec les organisations syndicales puis qu'il soit présenté au Conseil de Paris d'ici la fin de l'année ;
- Ce plan puisse inclure des mesures pour les agents non ressortissant de l'Union européenne qui ne peuvent avoir accès à un emploi titulaire, afin de compléter leur volume de travail hebdomadaire et d'améliorer leur niveau de rémunération ;
- Que l'organisation du travail soit revue chaque fois que possible pour favoriser le travail en journée de manière à améliorer les conditions de travail et de vie des agents de nettoyage quel que soit leur statut.